

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 29 JUL. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ECOCITE – Îlot BOIS sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

« **ECOCITE – Îlot BOIS** »
n°67SIS06355.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUL. 2019**

Le Préfet


Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDRI



Identification

Identifiant	67SIS06355
Nom usuel	ECOCITE - Ilôt Bois
Adresse	Angle Rue de Vitry Le François et Rue des Cavaliers
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STRASBOURG - 67482
Caractéristiques du SIS	<p>La zone du Foirail dont fait partie le site a été remblayée par des déchets de démolition à la fin du XIXème siècle et le site a alors accueilli un ancien stand de tir ainsi que l'école des Ponts. Entre 1960 et 1970, le secteur a, à nouveau, été remblayé par différents matériaux dont des déchets et gravats de démolition et des ordures ménagères.</p> <p>Le stand de tir et la caserne ont été détruits entre 2002 et 2009 afin d'aménager le site pour recevoir la foire et les cirques sur une partie du site.</p> <p>La zone du Forail se trouve à l'est de la commune de STRASBOURG, une partie accueille à présent la clinique Rhéna.</p> <p>Aucun cours d'eau n'est présent sur le site mais jusque dans les années 1960-1970, avant son comblement par différents matériaux (déchets et gravats de démolition et ordures ménagères, de 0 à plus de 5m), le Petit Rhin, situé en limite sud-ouest, s'écoulait du sud-est vers le nord-ouest et était ensuite parallèle au bassin Vauban. Ce bassin se situe au plus près à 200 m. à l'ouest. Le Rhin s'écoule du sud vers le Nord, plus à l'est.</p> <p>Les différents bassins du secteur sont reliés entre eux et connectés au Rhin à quelques kilomètres au nord-est et au sud-est du site.</p> <p>La nappe alluviale du Rhin est présente à faible profondeur (environ 3 à 6 m. par rapport au sol, selon la topographie du terrain).</p> <p>Les captages publics d'alimentation en eau potable les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- en amont, le champ captant du Polygone à 2,5 km,- en aval, le forage de la Robertsau à 7 km. <p>Des captages d'alimentation en eau industrielle sont également présents dans le secteur,</p> <p>Considérant la proximité de la nappe, la sensibilité et vulnérabilité sont fortes sur ce secteur.</p>
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	<p>Les restrictions d'usages n'ont pas été formalisées par une SUP, mais ont été intégrées en 2015 au règlement du PLUi de l'EMS.</p> <p>Ce terrain a été divisé en six lots indépendants (quatre destinés à l'implantation de logements, commerces, et activités, un lot dédié à un parking silo, et un lot « voiries »).</p> <p>Les études réalisées ont conclu que la mise en compatibilité sanitaire du site avec les nouveaux usages envisagés (résidentiel, activités/commerces, et parking) est possible sous réserve de la mise en œuvre de certaines mesures de gestion. Elles concluent ainsi à la nécessité :</p>

d'opérer à un retrait total ou partiel des terrains pollués et des déchets sous les futurs bâtiments (excavation des remblais et déchets jusqu'à 1 m sous la côte du projet soit environ 5500 m³ de remblais et 2200 m³ de déchets) ;

de mettre en place un vide-sanitaire sur dalle béton avec ventilation forcée au droit des futurs bâtiments, quel que soit l'usage futur ;

de recouvrir les espaces extérieurs (par de l'enrobé, de la terre saine,...). C'est pourquoi ces terrains sont référencés sur le plan "vigilance" du règlement graphique du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, présentant les restrictions d'usage à respecter. Le site a fait l'objet d'une demande de permis d'aménager un îlot résidentiel à dominante bois, dit « Ilot Bois », soumise à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1053541.0 , 6840701.0 (Lambert 93)

Superficie totale 20847 m²

Perimètre total 774 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
STRASBOURG	HX	321	06/12/2017
STRASBOURG	HX	322	06/12/2017
STRASBOURG	HX	323	06/12/2017
STRASBOURG	HX	324	06/12/2017
STRASBOURG	HX	325	06/12/2017
STRASBOURG	HX	326	06/12/2017
STRASBOURG	HX	310	06/12/2017
STRASBOURG	HX	311	06/12/2017
STRASBOURG	HX	312	06/12/2017
STRASBOURG	HX	313	06/12/2017
STRASBOURG	HX	314	06/12/2017
STRASBOURG	HX	317	06/12/2017
STRASBOURG	HX	318	06/12/2017
STRASBOURG	HX	319	06/12/2017

Préfecture du Bas-Rhin

VU } pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



Pour le Préfet et par délégation
Nadia IDIRI
Adjointe Générale

Nadia IDIRI

Cartographie

